



Achat d'un batiment, et non respect des lois!

Par **lawyer_old**, le **19/08/2007** à **23:19**

Bonsoir. Je viens d'investir dans un batiment avec une autre personne. Mais cette personne a commencer les travaux avant que l'acte de vente soit signé, et le geometre est passé apres que les travaux aient ete effectués. De plus je n'etait pas present au moment de son passage;n'ayant pas ete tenu au courant.

Il semblerait que ce geometre ait ete "consilliant" avec l'autre acheteur; impliquant une difference dans les mesures effectuées et ce qui devait me revenir selon le compromis. Sachant que les travaux ont ete fait illegalement, ai je le droit de denoncer ces erreurs? Et de faire annuler le partage des lots?

Dois je prendre un bon avocat specialisé dans le droit immobilier?

Merci.